

de mise en vigueur

du 20 mai 2026

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 10 février 2026 publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 3 mars 2026, entrent en vigueur le 1er juin 2026 :

1. décret du 10 février 2026 accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- destiné à financer les études pour la mise en valeur des mosaïques sur le site archéologique de Boscéaz à Orbe (BLV 450.00) ;
2. décret du 10 février 2026 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 6'400'000.- pour financer les études relatives à la rénovation / restauration du Gymnase de la Cité à Lausanne (BLV 412.00).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 mai 2026.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni

Date de publication : 29 mai 2026